

Pour la promotion de la Santé Mentale des enfants et des adolescents.

Comité de pilotage national

Laure Angladette
Marie-Michèle Bourrat
François Bridier
Jean Chambry
Véronique Chebat
Tristan Garcia-Fons
Richard Horowitz
Jean François Roche
Fabienne Roos-Weil
Jacques Sarfaty
François Soumille
Roger Teboul
Bertrand Welniarz

Contact: eg.pedopsy@gmail.com

L'Association des psychiatres de secteur Infanto-juvénile (API), la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Disciplines Associées (SFPEADA), la Fédération Des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (FDCMPP) et la Société de l'Information Psychiatrique (SIP), toutes membres de la Fédération Française de Psychiatrie (FFP-CNPP), organisent le 04 avril 2014 les Etats Généraux de la Pédopsychiatrie pour la promotion de la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent.

La pédopsychiatrie publique connait un accroissement considérable de son activité puisque le nombre d'enfants suivis au niveau national a plus que doublé en quinze ans. Ce sont près de 500 000 enfants qui sont vus chaque année par les structures de secteur infanto-juvénile et les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP). Elle répond aux besoins des enfants et des familles ainsi qu'à ceux de nombreux professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence qui s'appuient sur nos structures soignantes. L'accès aux soins est devenu difficile du fait de cette affluence.

Les Etats Généraux de la pédopsychiatrie proposent, à partir d'un état des lieux national de la profession et avec tous ceux qui se sentent concernés, de réfléchir aux problèmes cruciaux qui se posent aujourd'hui, afin de présenter un certain nombre de propositions à nos décideurs :

- La démographie médicale est telle que le nombre de psychiatres va diminuer considérablement dans les dix prochaines années. Nous devons dès maintenant envisager les réponses possibles pour faire face à ce déséquilibre, d'ores et déjà dramatique dans certaines régions.
- Alors que la prévention est inscrite dans le projet de psychiatrie de secteur, sa part se voit
 considérablement réduite du fait de l'accroissement spectaculaire des demandes. Cette
 augmentation a pour conséquence une surcharge des consultations en Centres MédicoPsychologiques (CMP) ou en CMPP, lesquels ne peuvent plus prodiguer les soins nécessaires dans de
 bonnes conditions. Ce sont surtout les populations les plus vulnérables qui ont le plus de difficultés à
 accéder à nos consultations et pâtissent en premier lieu d'une absence ou d'un retard d'accès au
 soin.
- Dans un contexte social précarisé, la pédopsychiatrie est sollicitée par un recours de plus en plus fréquent à son expertise pour un nombre croissant de tâches: interventions dans les institutions scolaires fragilisées dans les établissements médico-sociaux, dans les foyers de l'enfance confrontés à la violence... Ce qui conduit au risque de perdre notre identité et notre spécificité de prévenir et soigner les pathologies mentales.
- La loi de 2005 sur le handicap donne une nouvelle orientation politique et réclame la scolarisation de tous les enfants porteurs de handicap psychique. Nous sommes les acteurs de cette inclusion scolaire, mais avec bien peu de moyens pour faire face à ce défi pédagogique, éducatif et psychologique.

Dans ce contexte de crise, la pédopsychiatrie et ses concepts fondateurs ne sont plus, ces dernières années, suffisamment soutenus par les pouvoirs publics, au profit de pratiques résultant d'approches réductrices, alors même qu'il conviendrait de proposer des approches multidimensionnelles et complexes. Notre objectif est de défendre et de transmettre, en les faisant évoluer, nos savoir-faire et nos pratiques fondés sur la psychopathologie.

Les Etats Généraux de la Pédopsychiatrie s'inscrivent dans un dialogue avec les institutions partenaires concernées par la santé mentale des enfants et des adolescents et feront, en collaboration avec elles, des propositions pour préserver une prévention et des soins de qualité.







